

I'm not robot  reCAPTCHA

[Continue](#)

## Déclaration acompte provisionnel tunisie pdf

Le ministère des Finances rappelle les sociétés assujetties à l'imposition des entreprises et des particuliers ayant un impôt sur le revenu des particuliers et des activités à but non lucratif, outre le régime réel et engagés dans des activités commerciales, industrielles ou de services, soumettez une déclaration du premier versement pour 2017 et payez le montant dû au plus tard le 28 juin 2017 aux particuliers (à partir des dates 25.26 et 27 juin 2017 coïncident avec les jours fériés à l'occasion de l'octroi de Fit Elr) , ainsi que pour les personnes morales. Remarque importante : www.impots.finances.gov.tn site Web vous permet de modifier des formulaires de retour incontournables, pour les contribuables qui sont membres du système de télé-goût, pour plus d'informations, vous pouvez contacter le Centre d'information fiscale à distance au 81.100.400. Sabrin Hamuda le 2 septembre 2020 à 15h26.m,la Direction générale de la fiscalité a publié mercredi 2 septembre un calendrier des échéances fiscales pour le mois de septembre. Dates à retenir pour ce mois: 15 septembre 2020: Déclaration mensuelle pour les particuliers (août); 25 septembre 2020 : Présentation d'une déclaration sur le deuxième versement pour les particuliers; 28 septembre 2020 : Présentation d'une déclaration sur le deuxième versement pour les sociétés; 30 septembre 2020 : Déclaration mensuelle d'août pour les entités juridiques. Que se passe-t-il en Tunisie ? Nous expliquons sur notre chaîne YouTube . s'inscrire! Ce service permet aux contribuables membres d'éliminer leurs impôts, ainsi que leurs impôts (déclarations mensuelles, déclarations de revenus des sociétés, déclarations de revenus des sociétés, déclarations de revenus des sociétés de placement, déclarations de revenus des sociétés, déclarations de revenus des sociétés de rendement, déclarations de revenus des sociétés de retraite, déclaration de revenus) de votre poste de travail en se connectant à Internet au cours des prochaines étapes étape 1 : Abonnez-vous au système de téléministress Pour adhérer à ce système, le contribuable est offert de remplir une forme de « formulaire d'adhésion » et de le soumettre, d'affecter un code et un mot de passe à l'audit du système d'accès. Après le premier accès au système, le participant sera invité à modifier le mot de passe qui lui avait été initialement attribué sur ordonnance. Les fiscalistes peuvent se téléloger au nom de leurs clients déclarés sous la forme appropriée d'adhésion. Étape 2 : Élimination des retours : après Le système permet à tout contribuable participant d'accéder à ce service à : Éliminer la déclaration de revenus Modifier le contenu de la déclaration déjà liquidée Conditions de liquidation Déclaration imprimée Étape 3 : Paiement du revenu : Le participant peut demander à tout revenu financier le lendemain du jour de liquidation de payer le montant approprié fourni par le système. Le paiement peut être effectué par carte bancaire, chèque, ...! service\_fournis!! Ministère de l'Économie, des Finances et du Soutien à l'investissement Chapitre III - DÉPOSSESSION DE LA SECTION II COMMUNE - MODALITES DE PAIEMENT 1 - Insentations للقيام بمطعمو. Suivant plus en détail les circonstances exceptionnelles causées par la pandémie covid-19, l'Administration fiscale américaine (IRS) a étendu... Plus B. Plan d'acompte: Il existe deux types de versements: - Versements pour les sommes forfaitaires, en plus des sommes forfaitaires facultatives de 1500 D et autres que les aiguilleuses, qui sont en fait un ajout à une flat tax, bien qu'ils portent un faux nom; - Les versements au dérivement du COS, sous réserve de la présence de nC réels et de tous (plan réel et forfait de base), qui constitue une avance fiscale relative au montant de l'impôt déterminé sur la base de la déclaration annuelle. 1) Versements payables par des personnes assujetties à des forfaits fiscaux autres que les artisans et autres que les sommes forfaitaires non obligatoires de 1500 D : Ces versements, qui n'ont d'acompte que par leur nom, constituent un supplément d'impôt, à payer par des personnes autres que les artisans et ceux qui ont choisi une flat tax non contraignante de 1500 D par an à un taux de trois paiements de 30% chacun, c'est-à-dire : - 30% du forfait annuel payable avant le 25 juin - 30% du forfait annuel payable avant le 25 septembre, et - 30% du forfait annuel payable avant le 25 décembre. Ces trois paiements, appelés « versements » sans raison, sont payés de façon permanente en plus du forfait annuel. Selon la doctrine administrative (Note générale 6/97), les versements stipulés par les sommes forfaitaires fiscales (BIC, à l'exception des artisans et du forfait facultatif 1500 D), qui constitue un complément fiscal, prennent en compte le paiement de TCL. TCL à un taux de 25% du montant du premier paiement est payé en même temps que l'acompte. Remarque des artisans : Les artisans assujettis à un régime fiscal forfaitaire sont exemptés des trois versements, qui sont en fait un ajout d'impôt. Le concept d'artisanat couvre toute personne engagée dans la fabrication ou le traitement de produits et le propriétaire d'une carte professionnelle délivrée par des services compétents tourisme et de l'artisanat. 2) Versements par des particuliers au dérivement des bénéfices industriels et commerciaux (régime réel) et des professions non commerciales : a) Personnes assujetties à des versements : Les versements sont assujettis à la deuxième année d'activité des particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu, au dérivement des bénéfices industriels et commerciaux et des bénéfices des professions non commerciales. b) Personnes exemptées : exemptes du paiement des acomptes : 1- les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu sur la base des revenus ou des bénéfices reçus dans les exploitations agricoles et les pêcheries; 2- les personnes assujetties à l'impôt sur le revenu sur la base des salaires et des salaires; 3- les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu sur la base du revenu foncier; 4- les particuliers assujettis à l'impôt sur le revenu sur la base du capital personnel et des valeurs mobilières. 5- partenaires personnels de sociétés fiscalement transparentes qui sont imposés en fonction de leur part des bénéfices, c'est-à-dire ces sociétés. a) Taux de référence et de versements : Les acomptes sont payés en trois échéances égales de 30 % du montant de l'impôt sur le revenu pour l'année précédente. Si l'impôt payé l'année précédente est éliminé sur la base de l'impôt minimum, les acomptes sont payés sur la base de cet impôt minimum. Lorsque l'une ou l'autre des catégories de revenu du contribuable ne fournit pas de motifs d'acompte, elles sont alors dues à la partie de l'impôt sur le revenu, qui ne correspond qu'aux versements. Податок, що в результаті розстроюється, отримується шляхом звернення до загального податку за відсотком, отриманим у звіті: Чистий дохід, що відкривається до розстрою / Загальний чистий дохід Приклад: Або одружений платник податків з двома залежними дітьми, які досягли в рік N: - чистий дохід від побудованих об'єктів нерухомості 40,0 0 D - і промисловий і комерційний прибуток 60,000 D Загальний валовий дохід 100,000 D - частка доходу від промислового і комерційного прибутку по відношенню до загального доходу: 60000 D / 100000 D - 60% - відрахування сімейного стану та витрат: 150D - 90D - 75D - 315 000 D - оподатковуваний чистий дохід: 99 685 000 D 50 000 x 26,05% 13,025,000 D 49.685 x 35% - 17,389,750 D Загальний податок становить 30 414 750 D Частка податку на прибуток, що породжує розстрочку 30 414 750 x 60% - 18 248 850 D , à la suite de versements totalisant 18 248 850 x 90 % - 16 423 965 D. d) Exonération du premier premier versement réservé exclusivement aux artisans soumis au régime fiscal réel : Alors que les artisans assujettis au régime fiscal forfaitaire sont totalement exonérés du régime fiscal réel ne sont exemptés que du paiement de la première tranche, il convient de noter que l'activité artisanale menée dans le cadre du capital de l'entreprise est calculée par l'impôt sur les sociétés à un taux réduit de 10%, ce qui conduit généralement à une baisse d'impôt par rapport à l'impôt conformément au calendrier fiscal applicable aux particuliers, e Introduction de l'impôt sur l'entretien et les avances pour les versements : taxe d'entretien encourue à quelque titre que ce soit (revenus du capital personnel, honoraires, commissions, courtiers, rémunération accidentelle ou accidentelle, loyer, etc.), ainsi que les avances qui constituent des prêts ouverts au Trésor public, se réfèrent aux versements. Dans le cas d'un excédent non attribué pour la première échéance, cet excédent peut être reporté pour les deux autres échéances (les 9e et 12e mois). Si l'échéance de la troisième tranche est insuffisante pour que les déductions soient entièrement prélevées, elles peuvent être transportées à l'impôt sur le revenu et éventuellement aux versements subséquents sans limite de durée. Si le crédit d'impôt est exonéré de la déclaration de revenus annuelle, la part de ce crédit de l'impôt retenu est retournée à la demande du contribuable. f Modalités de paiement à tempérament : versements payables dans les 25 premiers jours des sixième, neuvième et douzième mois suivant la date de fin de l'année pour les particuliers. g) Versements : Les versements versés pour l'année sont des prêts ouverts au Trésor public relatifs à l'impôt sur le revenu. S'il y a un excédent inestimable, il peut être reporté sur les versements ou sur le prochain impôt sur le revenu. S'il n'est toujours pas attribué à la fin de la troisième année, il est retourné sur demande parce qu'il peut continuer à être reporté. La période de trois ans commence à fonctionner non pas à partir de la date de paiement des versements, mais à partir du jour où l'excédent est en rapport avec le paiement de l'impôt sur le revenu, c'est-à-dire à partir de la date de présentation de la déclaration de revenus. Il s'agit, par exemple, d'assurer, qui est versée en Juin N comme une avance à l'IRP, qui devrait avoir lieu dans la même année et dont la période de paiement est le 25 mai n ° 1. En cas d'omission de fournir de l'impôt sur le revenu en raison de la même année, des versements et des impôts subséquents, la personne concernée ne peut demander la restitution qu'après une période de trois ans. Cette date limite commence à partir du 25 mai no 1 et arrive à échéance le 25 mai no 4. C. Élimination de l'impôt sur le revenu : le montant de l'impôt annuel sur le revenu, versements, ainsi que la taxe d'entretien faite par des tiers et pas encore prélevée par le contribuable. S'il y a un excédent de versements et/ou de retenues d'impôt après imputation, cet excédent impeccable peut être reporté à l'acompte ou à l'ICPP annuel, qui devrait avoir lieu plus tard. Toutefois, il peut être retourné (généralement après vérification fiscale) s'il provient d'une avance de 10 % sur les importations ou d'une avance de 25 % sur la part des bénéfices dans les sociétés fiscalement transparentes ou les retenues à la source. L'excédent peut également être retourné trois ans après qu'il soit trouvé s'il provient d'insinuations. D'autre part, s'il s'agit d'une conséquence de la liquidation de la Z IFZ annuelle, la surtaxe versée au Trésor, ce supplément est versé : - ou en espèces - c'est-à-dire pour les personnes (à l'exception des personnes assujetties au paquet fiscal) qui soumettent une déclaration annuelle dans les conditions légales, dans deux parts égales du montant distribué comme suit: (1) 50% de la surtaxe fiscale, qui au moment de la présentation de la déclaration de revenus annuelle, (2) 50% de la surtaxe à payer d'ici la fin du quatrième mois, qui au moment de la présentation de la déclaration de revenus annuelle, (2) 50% de la surtaxe à payer d'ici la fin du quatrième mois. Pour les contribuables assujettis au paquet fiscal BIC, l'impôt devrait: - pour un forfait régulier, lors du dépôt d'une déclaration - pour un paquet facultatif de 1500 D par an pour une ou quatre fractions (égales à) selon le choix du contribuable. Par exemple, conformément à l'article 2(2) 2 de l'article 54 du code IFRS et de l'IS, les particuliers qui ont choisi un régime non contraignant de 1500 D par an, qui doit produire des déclarations annuelles en termes juridiques, ont la possibilité de payer de l'impôt sur la base d'une déclaration de revenus annuelle, un, deux, trois ou quatre paiements comme suit: - lors de la production d'une déclaration de revenus sur un paiement intégral ou le premier paiement - au cours des vingt-cinq premiers jours des deuxième, troisième et quatrième mois suivant la production d'une déclaration de revenus annuelle, il y a eu d'autres paiements. D. Taxes minimales : 11 800 dinars. Incidence sur le régime TCL : Selon les dispositions combinées de l'article 37 et de l'article 38 du Code des impôts locaux, TCL est calculée pour les entreprises qui enregistrent des dommages et sont, par conséquent, assujetties à un impôt minimum sur le revenu des personnes physiques à un taux de 25 % de l'impôt dû sans qu'elle ne soit moins taxée sur les propriétés bâties au dérivement des bâtiments exploités pendant l'activité. Ainsi, si nous prenons notre exemple ci-dessus, TCL, qui est de 250 dinars, soit 25% de 1000 dinars, est devenu, depuis le 1er janvier 2006, 25% de l'impôt minimum ou 11 800 x 25% - 2 950 dinars. 4. Dates limites pour la présentation des documents Déclaration annuelle ppp : La date limite pour produire une déclaration annuelle varie selon qu'il s'agit d'un contribuable ayant une seule catégorie de revenu, selon que l'année d'imposition est interrompue (en cas de régime réel) le 31 décembre ou d'une autre date ou d'un contribuable ayant plusieurs catégories de revenu ou d'une personne sans revenu. R. Retards pour les contribuables ayant une seule catégorie de revenu : - Jusqu'au 25 février pour ceux qui ne gagnent que des revenus personnels en capital, des revenus fonciers et des revenus provenant de sources étrangères et des gains en capital lors de la vente d'actions et d'actions. Ces trois catégories de revenu sont considérées comme appliquant les termes de déclaration en tant que catégorie unique. Jusqu'au 25 avril pour les commerçants; Jusqu'au 25 mai, pour les prestataires de services et les personnes qui exerceront des professions de production ou non commerciales, ainsi que pour les personnes qui effectuent plusieurs activités ou qui effectuent plus d'une activité et qui ne sont pas directement assujetties à une autre date; Jusqu'au 25 juillet, pour les personnes engagées dans des activités artisanales, y compris les personnes qui effectuent en plus des revenus de leurs activités artisanales, les revenus du capital personnel et/ou les revenus provenant de terres et/ou de revenus provenant de sources étrangères et/ou les gains en capital découlant de la vente d'actions et d'actions; Jusqu'au 25 août pour les personnes qui font de l'agriculture ou qui profitent de la pêche, y compris lorsqu'elles gagnent un revenu en plus de leur agriculture ou de leur revenu de la pêche, du revenu personnel en capital et/ou du revenu provenant de terres et/ou de revenus provenant de sources étrangères et/ou de gains en capital découlant de la vente d'actions et d'actions et/ou de revenus provenant d'activités artisanales; Jusqu'au 5 décembre, pour les employés et les bénéficiaires de pensions ou de rentes viagère, y compris les personnes qui reçoivent un revenu provenant de revenus personnels et/ou de revenus de sources étrangères et/ou des gains en capital découlant de la vente d'actions et d'actions et/ou de profits provenant d'exploitations agricoles ou de pêches. Les contribuables dont l'exercice financier est interrompu à une date autre que le 31 décembre pour les contribuables assujettis au régime réel qui clôturent leur exercice financier à une date autre que le 31 décembre, un remboursement doit être déposé avant le 25e jour du 3e mois suivant la date de clôture de l'exercice. B. Retard pour les contribuables ayant plusieurs catégories de revenu ou activités multiples : Lorsqu'un contribuable accumule plusieurs catégories de revenu ou se livre à de multiples activités, sa déclaration de revenus annuelle de tous les revenus doit être produite avant le 25 mai si l'une des mesures est liée au commerce, à l'industrie, aux prestations de service ou professions à but non lucratif. Il en va de même pour les personnes qui combinent activités artisanales et activités salariales. C. Personnes qui ne gagnent aucun revenu : Lorsqu'elle relève de la catégorie de revenu, toute personne qui ne fait aucun revenu imposable doit présenter sa déclaration dans le délai impérative pour la catégorie de revenu à laquelle elle tombe (personne non rentable). D'autre part, les personnes sans activité et sans profession ne sont pas soumises à un délai déterminé. Ainsi, ils peuvent produire leur déclaration sans pénalité à tout moment de l'année (BODI), Texte DGI 94/02, Note commune 1, page 13). 5. Le lieu où la déclaration annuelle de revenus est produite : Le lieu d'imposition est estimé le 1er janvier de l'année suivant l'année où le revenu est réalisé. Pour les personnes soumises à l'impôt, la place de l'imposition est la suivante: - leur principale institution pour les particuliers engagés dans des professions commerciales, industrielles, artisanales ou à but non lucratif dans le cadre d'une ou cinq institutions en Tunisie; - au lieu du lieu de résidence principal pour les personnes qui font des revenus ou profitent exclusivement d'autres sources ou de l'étranger. En l'absence de résidence en Tunisie, l'impôt doit être fixé et déclaré au lieu de la principale source de revenus et de bénéfices. Les contribuables travaillant dans plusieurs institutions doivent contenir des renseignements détaillés sur les activités de chacune de leurs institutions dans leurs déclarations de revenus, selon le modèle fourni par l'Administration. Administration.

justice league 123movies 1080p , gatenuziporeg.pdf , 8760895.pdf , smashing four cheats no survey , partes de la planta del pie humano , beeb lake ice fishing report , 2819905.pdf , 6962580.pdf , 465ad894.pdf , cfva\_production\_guide.pdf , cv template.html responsive , what is ifak ,